

LA LETTRE DU CIGOA

Centre d'Information et de Gestion des Opportunités d'Affaires



Chambre Consulaire de Pointe-Noire



Pointe-Noire N°B.P. 665 Tél: 94.12.80.Fax: 94.07.13 Mail : infos@cg.cciampnr.org CONGO Nov. 08

Promotion de la qualité

ACONOR : Mobilisation autour d'une Association nationale de normalisation

Dans sa mission d'œuvrer pour la promotion des affaires et le développement de l'entrepreneuriat, la chambre consulaire de Pointe-Noire a pris l'initiative de la mise en place d'une structure nationale compétente en matière de normalisation, de certification, d'accréditation et de gestion de la qualité.

Ce projet a déjà pris forme, sous l'appellation de l'Association congolaise de normalisation (ACONOR). Elle fera sa sortie solennelle le 2 décembre 2008 au Forum Mbongui. En attendant, il est entrepris une mobilisation pour la participation d'un maximum possible d'entreprises et administrations locales à cette association. L'ACONOR est déjà enregistré aux organismes internationaux habilités en matière de norme et qualité. M. Christian Bongo, Président élu de l'ACONOR en donne les détails dans les lignes qui suivent.

Qu'est ce que l'ACONOR et sa date de création ?

Christian Bongo : L'Association congolaise de normalisation (ACONOR) a été créée le 19 février 2008, sur initiative du Président de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, M. Didier Sylvestre Mavouenzela. Dans le cadre de ce projet, plusieurs schémas étaient prévus pour la mise en place de la normalisation au Congo. Finalement c'est le schéma d'une Association loi 1901 qui a été retenu.

Il faut noter qu'il existe déjà au Congo ce qu'on appelle le Centre nationale de la normalisation et de la gestion de la qualité industrielle. Ce centre existe en tant que projet. Mais indépendamment de l'existence de ce centre, le Président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire a estimé que le caractère que devait revêtir une association a but normatif devait plutôt être un caractère d'association loi 1901. C'est à dire composée d'entreprises privées, des associations des consommateurs, des syndicats représentatifs d'entreprises (Unicongo et Unoc) et bien entendu nous allons nous ouvrir aux administrations publiques.

A l'état actuel de développement industriel, est-ce que le

Congo a besoin d'une structure de normalisation ?

Christian Bongo : Il est difficile de se passer de la normalisation ; et il n'est pas possible de se passer de la qualité. Si vous ne faites pas de la qualité vous êtes hors course. Faire de la qualité c'est respecter un certains nombres de normes. Même si ce n'est pas par rapport à des objectifs d'exportation ou d'augmentation de son chiffre d'affaires, il faut retenir que la normalisation permet de progresser.

La réalisation de ce projet devrait concourir entre autres, à augmenter le potentiel d'exportation des entreprises congolaises vers d'autres marchés. Car, le commerce international se déroule aujourd'hui dans un cadre de plus en plus complexe, caractérisé par une demande croissante de la qualité sur le marché de l'export. Et, malgré la chute des barrières tarifaires, subsisteront encore des barrières non tarifaires comme la conformité aux normes. C'est un défi majeur de compétitivité pour les entreprises congolaises.

Il est vrai qu'en vue des accords de partenariat économique avec l'Europe, il y a eu cette mobilisation autour d'un projet de normalisation dans le

cadre de la Cemaac. Mais j'estime que cela va au-delà des APE. Un petit exemple ; chacun de nous dort dans un lit aux normes conventionnelles. Si chacun se mettait à faire son lit avec des dimensions diverses, ce serait de l'anarchie. L'un des objectifs de la normalisation c'est donc justement de mettre de l'ordre.

Depuis sa création qu'est-ce qui s'est déjà fait à l'Aconor ?

Christian Bongo : On s'est donné comme objectif dans l'immédiat, de mobiliser un certain nombre d'acteurs importants autour du projet. Nous sommes donc dans cette phase de mobilisation. Dans le même temps, nous avons estimé qu'il fallait procéder à notre adhésion dans les organismes internationaux de normalisation. Je pense à l'ISO avec qui nous sommes en contact pour une adhésion imminente. Il y a aussi la commission électrotechnique internationale dont nous sommes déjà membres depuis le 31 Mai 2008.

Votre objectif à moyen et long terme ?

Christian Bongo : Notre objectif c'est de promouvoir la qualité dans les entreprises qui la pratiquent et celles qui ne la pratiquent pas. Nous allons donc promouvoir l'esprit qualité. Et, dans la seconde phase, nous allons produire des normes. Etant entendu que au nombre de nos métiers il y a aussi la formation, la diffusion de l'information.

Cette année nous envisageons de lancer un certain nombre d'études. Une étude pour monter un Centre de documentation sur les normes, la qualité et la



Christian Bongo, Président de l'ACONOR

certification. Une étude pour la construction d'un laboratoire nationale de gestion de la qualité.

Comment l'état congolais a-t-il accueilli ce projet si vous le lui avez déjà soumis ?

Christian Bongo : Nous sommes à cheval entre deux ministères : celui de l'industrie et celui du commerce. Vraisemblablement, le ministère le plus avancé du point de vue des textes c'est le Ministère du commerce, même si il n'y a pas aujourd'hui de cadre pour la normalisation au Congo. Nous présentons donc à l'état comme une force de propositions pour promouvoir ce cadre là. Etant entendu que les textes qui existent datent de 1994, et donc il faut aller plus loin que ceux qu'ils ont déjà défini.

Etes-vous sûrs d'être suivi ou écouté ?

Christian Bongo : C'est dans l'intérêt de tous que nous travaillons, donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesures. Nous lançons un appel à ceux qui sont intéressés, de rejoindre les grandes entreprises de la place qui sont déjà membres de l'ACONOR et devenir à la sortie officielle du 2 décembre 2008 au Forum Mbongui.